



Question sur le déroulement d'une sarl en étant étudiant

Par **indochine8**, le **06/08/2009** à **19:33**

Bonjour,

Je me présente, florian, 20 ans, étudiant en première année de BTS informatique. Avec un ami, nous avons comme projet, de créer notre société tout en continuant nos études. C'est une société de création de site internet.

J'ai appris qu'il y a certain métier que l'on ne peut pas faire tant que les études ne sont pas terminées, est-ce le cas pour webmaster? Et au niveau de la sécurité sociale, comment seront nous considéré, étudiant ou autre?

Ensuite, nous voudrions tous partager, sauf les tâches bien sur, avoir chacun 50% des parts etc. Nous pensons ne pas "être" salarié, pour payer moins de charge, mais comment récupérer les bénéfices? Comment faire pour avoir le moins de frais possible? (nous ne comprenons pas très bien le "gérant majoritaire, minoritaire" etc.)

Est-il possible d'ajouter un associé seulement pour un projet? Je m'explique : nous avons un projet qui peut nous faire gagner de l'argent régulièrement, et pour réaliser ce projet, il nous faut une troisième personne, qui recevrait des bénéfices régulièrement aussi. Est-possible, et si oui, comment?

Ayant un capital de 1€ et n'ayant pas encore gagné d'argent, comment devons-nous faire pour acheter quelque chose de 1000€ par exemple? Nous devons mettre chacun 500€ sur le compte? Sinon, comment ça se passe, et que faire?

Comment faire lorsque nous louons un hébergement, et que nous facturons à un client?

Comment ce passerait la facturation, que doit-on faire pour que tous soit légal est autorisé?

Et pour finir, comment doivent être calculé les notes de frais?

Merci d'avance de me consacrer de votre temps pour me réponde.

Par **pierreec59**, le **06/08/2009** à **22:10**

Bonsoir,

Je suis également situé dans le Nord et je suis dans l'expertise comptable.

Je peux vous apporter, dans le cadre de votre projet, mon aide gracieusement si vous le souhaitez.

Je travaille sur beaucoup de projet de création et suis à-même de répondre à vos attentes.

Cordialement,

Pierre

pierreec59@yahoo.fr

Par **indochine8**, le **13/08/2009** à **07:26**

Désolé de up le sujet, mais aucunes réponses ne peut être donnée?

Par **frog**, le **13/08/2009** à **10:59**

[citation]J'ai appris qu'il y a certain métier que l'on ne peut pas faire tant que les études ne sont pas terminées, est-ce le cas pour webmaster?[/citation]

Non.

[citation]Et au niveau de la sécurité sociale, comment seront nous considéré, étudiant ou autre?[/citation]

Que tu aies des parts dans une société sans y être salarié ne changera rien à ton statut, tu restes étudiant.

[citation]comment récupérer les bénéfices?[/citation]

Par distribution des bénéfices réalisés par la société, à hauteur des parts sociales de chaque associé.

[citation]nous voudrions tous partager, sauf les tâches bien sur, avoir chacun 50% des parts etc.[/citation]

50% - 50%, c'est sympa au début, mais à la moindre discordance c'est l'existence de la

société qui est menacée. 51% - 49%, ça peut être plus intéressant pour éviter des situations de blocage.

[citation]Comment faire pour avoir le moins de frais possible? (nous ne comprenons pas très bien le "gérant majoritaire, minoritaire" etc.) [/citation]
En faisant le boulot de gérance gracieusement.

[citation]Est-il possible d'ajouter un associé seulement pour un projet? [/citation]
Non.

[citation]Ayant un capital de 1€ et n'ayant pas encore gagné d'argent, comment devons-nous faire pour acheter quelque chose de 1000€ par exemple? Nous devons mettre chacun 500€ sur le compte? Sinon, comment ça se passe, et que faire?[/citation]
Pourquoi ne pas débiter tout simplement avec un capital de mille euros ou plus ? Ce serait moins compliqué et ça fait nettement plus sérieux.

[citation]Comment faire lorsque nous louons un hébergement, et que nous facturons à un client? Comment ce passerait la facturation, que doit-on faire pour que tous soit légal est autorisé? [/citation]
Pour l'essentiel : Tu signes tout au nom de la société, jamais en ton nom propre.

[citation]Et pour finir, comment doivent être calculé les notes de frais? [/citation]
Tu peux expliciter ?

Par **indochine8**, le **13/08/2009** à **20:24**

[citation][citation]
Et pour finir, comment doivent être calculé les notes de frais?[/citation]

Tu peux expliciter ?[/citation]

Et bien, comment doivent être signaler les frais de déplacement ou les truc du genre dans le devis.

PS : merci de vos réponses.